

Module de formation pratique BS11-12FP (2023-2024)

Présentation générale à l'attention des praticiennes formatrice ou des praticiens formateurs et des enseignant-e-s hôtes

Présentation

Les stages de première année et de deuxième année du nouveau [Bachelor en enseignement secondaire I](#) sont étroitement liés au séminaire d'intégration, formant, un seul et même module. Au travers d'une alternance entre stages bloc en établissement, séances de séminaire et entretiens individuels, ce module vise à susciter chez les étudiant-e-s des questionnements, menant à une mise en enquête autour d'une problématique professionnelle vécue ou observée.

En première année, le module de formation pratique porte principalement sur la découverte du métier, l'orientation professionnelle choisie et le questionnement de la posture professionnelle. Ces réflexions se nourrissent des observations réalisées en stage.

Le stage bloc de première année est principalement un stage d'observation. Il vise, en particulier, à favoriser le développement des capacités d'observation et à garantir un certain recul par rapport aux pratiques observées. Les étudiant-e-s peuvent toutefois participer activement à quelques tâches d'enseignement (p. ex. travaux de groupes, soutien au travail individuel d'un-e élève).

La présence au stage et aux séminaires d'intégration est obligatoire¹.

Objectifs du module de 1^e année

À la fin du module de formation pratique de 1^e année, l'étudiant-e est en mesure de :

- se positionner face aux enjeux de la profession enseignante et à sa propre orientation vers le métier ;
- illustrer et questionner les compétences du métier qu'elle ou qu'il a pu observer ;
- démontrer le développement d'une posture professionnelle, par des réflexions concernant l'éthique, les valeurs, la responsabilité et sa relation à l'institution scolaire et à l'autorité.

Dispositif et modalités d'encadrement

En première année, la formation pratique représente un total de 2 crédits ECTS, comprenant :

- Stage d'observation de 4 semaines (2*2 semaines)** : un stage bloc de deux semaines en établissement au début de chaque semestre (au minimum 12 périodes hebdomadaires).
 - Les étudiant-e-s sont placé-e-s pendant deux semaines auprès d'un-e PraFo ou d'un-e enseignant-e hôte ;
 - Elles ou ils sont amené-e-s à observer et à documenter, dans l'ensemble des quatre semaines de stage, les pratiques suivantes :
 - les enseignements dans au moins deux disciplines de leur profil ;
 - les enseignements de leur PraFo ou de leur enseignant-e hôte *a minima* sur trois journées ;
 - la vie d'une classe *a minima* sur deux journées.
- Séminaire d'intégration** :
 - 3 séances collectives (plénières) : la première pendant la semaine d'introduction à la formation (29.08.2023) et les deux suivantes pendant la deuxième semaine des stages bloc (12 septembre 2023, 6 février 2024, dès 16h15).
 - 2 rencontres individuelles (1 rencontre par semestre)

¹ Conformément à l'article 86 du [Règlement d'application de la loi sur la Haute école pédagogique \(RLHEP\)](#), à la [Directive 05_05](#) et au plan d'études du BS1.

investissement en stage et sur sa posture professionnelle (formulaire Jotform). Cette évaluation sera transmise aux formatrices et formateurs du séminaire d'intégration et aux étudiant-e-s.

Compétences travaillées, composantes visées et niveaux de maîtrise pour les deux premières années

Le tableau ci-dessous présente les compétences travaillées, les composantes visées et les niveaux de maîtrise pour le stage de première année. Les compétences et leurs composantes sont issues du [Référentiel de compétences professionnelles](#) de la HEP Vaud.

Si les stages bloc de première et deuxième année BS1 sont avant tout des stages d'observation, nous encourageons vivement les profos et enseignant-e-s hôtes à permettre aux stagiaires, si elles ou ils se sentent prêt-e-s ou souhaitent le faire, à prendre part à quelques tâches d'enseignement secondaires (aide individuelle aux élèves, prise en charge d'un groupe, préparation d'une séance...).

Compétences travaillées	Composantes visées	Niveaux de maîtrise
1. Agir en tant que professionnel critique et porteur de connaissances et de culture	1.3 Porter un regard critique sur ses propres origines et pratiques culturelles et sur son rôle social	- Manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et en apprécier les potentialités et les limites
2. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	2.3 Recourir à des savoirs théoriques et réfléchir sur sa pratique pour réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action	- Préciser ses forces et limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement - Utiliser l'observation dans la classe, des informations sur les élèves et la recherche comme sources pour évaluer les résultats de son enseignement d'une part et pour expérimenter, réfléchir et revoir sa pratique d'autre part
3. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions	3.4 Respecter les aspects confidentiels de sa profession 3.5 Éviter toute forme de discrimination et de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents et des collègues 3.8 Reconnaître les limites de son champ d'action et de ses interventions	- Agir de manière responsable auprès des élèves pour que l'on puisse sans réserve recommander de lui confier un groupe - Répondre de ses actions en fournissant des arguments fondés
8. Intégrer les technologies de l'information et de la communication aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage de gestion de l'enseignement et de développement professionnel	8.1 Faire preuve d'un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites des technologies comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage ainsi qu'aux enjeux pour la société	- Manifester un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage
11. Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante	11.1 Respecter les règles de la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, lors des échanges avec les élèves et l'ensemble des partenaires de l'école 11.2 Employer un langage oral approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents et des pairs 11.3 Mettre en œuvre les règles de la communication en vue de favoriser des relations constructives	- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone - S'exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement - Tenir compte des différences de culture dans la communication avec les élèves et les parents

Validation du module de 1^e année

Le module de formation pratique de 1^e année ne fait pas l'objet d'une évaluation certificative. Les 2 crédits ECTS sont attribués à l'étudiant-e qui y participe et satisfait à ses exigences, par le formateur ou la formatrice du module d'intégration, sur la base du retour des PraFos et enseignant-e-s hôtes du premier et deuxième stage bloc.

La validation du module se base sur deux éléments :

- un retour des PraFos ou des enseignant-e-s hôtes du premier et du deuxième stages bloc, portant sur les activités réalisées en stage, la posture, l'investissement et les aspects déontologiques ;
- la production d'un objet (vidéo ou autre support visuel), discuté lors du dernier entretien de l'année du séminaire d'intégration et faisant l'objet d'une évaluation de la part de la formatrice ou du formateur du séminaire d'intégration.

Les retours fournis dans la cadre du module de 1^{ère} année par les PraFos ou les enseignant-e-s hôtes, ainsi que par les formatrices ou les formateurs de la HEP, ont principalement une fonction formative. Ils font l'objet d'un suivi en deuxième année.

Atteinte des objectifs de formation et déontologie

Un grave manquement aux règles déontologiques et éthiques relatives au métier d'enseignant-e débouche, en principe, sur un échec ou une invalidation du module.

En cas d'échec, les étudiant-e-s doivent réaliser à nouveau les tâches ou les travaux demandés de manière à satisfaire les critères de validation du module.

Charge de travail pour les étudiant-e-s

Pour l'étudiant-e, la charge de travail annuelle peut être estimée de la manière suivante :

Tâche	Heures
4 semaines de stage d'observation (min. 12h/semaine)	48
3 séances du séminaire d'intégration	6
2 rencontres individuelles avec le-a formateur-trice	1.5
Certification du module	8
Total	63.5

Communication importante

Durant la période de stage du semestre de printemps (du 29 janvier au 9 février 2024), les stagiaires seront libéré-e-s **l'après-midi du 6 février** pour leur permettre de suivre le séminaire d'intégration à la HEP.

Formulaire d'évaluation du stage

L'évaluation du stage se réalise au moyen du formulaire en ligne et présenté ci-dessous. Elle intervient au terme de chaque stage bloc. Le lien du formulaire est communiqué par mail.

Le formulaire est à envoyer à la HEP Vaud au plus tard dix jours après la fin du stage :

Semestre	Stage bloc	Délai pour l'envoi du rapport
Automne 2023	Du 4 au 14 septembre 2023	24 septembre 2023
Printemps 2024	Du 29 janvier au 9 février 2024	19 février 2024

Formulaire d'évaluation du stage

Le formulaire de suivi formatif des stages est à remplir sur la plateforme JotForm et est disponible [ici](#).